REVIEW OF MILK PRICING PRACTICES IN NEW BRUNSWICK

BY

GRANT W. COLPITTS

September, 1988

REVIEW OF MILK PRICING PRACTICES IN NEW BRUNSWICK

TABLE OF CONTENTS

	Page No.
LETTER TO MINISTER	1
PURPOSE AND TERMS OF REFERENCE	2
INTRODUCTION	3
PRICES	5
PRICE INCREASES	11
VIEWPOINTS	15
DISCOUNTING PRACTICES	16
SUMMARY	17
RECOMMENDATIONS	19

Submitted September, 1988

By: Grant W. Colpitts,
BScAgr - PAg.

September, 1988

Hon. Alan Graham
Minister of Agriculture
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

Dear Mr. Minister:

RE: Review of the Milk Pricing Practices in New Brunswick
Commissioned in June, 1988

I take this opportunity to thank you, Mr. Minister, for allowing my revisit to the dairy industry, and to take a look at the pricing practices being carried out at this time.

This study, due to limitations, is not a statistical report, but will be related to the information I have gathered from dairy statistics, previous dairy studies, processors, producers and producer organizations, wholesalers, retailers and consumers of New Brunswick, as well as other Eastern Canadian Provinces. My report deals specifically with pricing practices from the farm gate to the consumer.

My acceptance during the survey has been excellent, and I commend the dairy industry people for the support, information and honesty they gave me during this time.

Again, I wish to thank you for the opportunity of doing this study for you; and it is hoped that this report will be given due consideration by your Department and the Government.

Sincerely submitted,

GRANT W. COLPITTS

REVIEW OF MILK PRICING PRACTICES IN NEW BRUNSWICK

PURPOSE:

To conduct a review of milk pricing in New Brunswick with emphasis on the various regions to determine whether the system needs to be modified. This review will include a comparison with five other Eastern Provinces.

TERMS OF REFERENCE:

1. To review retail prices for the different classifications of fluid milk over a one to two year period. This analysis will include a comparative review of prices between New Brunswick, P.E.I., Nova Scotia, Ontario, Quebec and Newfoundland.
2. To review retail prices within the Province by region over the same period to determine the level of variance between regions and the reasons for the variance.
3. To determine the impact of the price increase in 1988 on fluid milk consumption by looking at disappearance levels both before and after the price increase.
4. To conduct comparative analyses of price spreads, i.e., farm gate price, wholesale prices and prices to consumers between New Brunswick and five (5) other Eastern Provinces.
5. To determine the percentage of fluid and industrial milk sold in each of the five provinces.
6. To obtain the view points of a representative sample of consumer groups, dairies, retailers and the N.B. Milk Marketing Board on the question of milk pricing.
7. To determine the extent and nature of so-called "discounting practices" occuring in New Brunswick.

INTRODUCTION:

Upon being commissioned to do the above mentioned study in June, 1988, I set out some guidelines to follow.

Guidelines:

1. Visit retail outlets in New Brunswick to obtain the prices of retail milk.
2. Talk to some retailers of local stores in the Province of New Brunswick.
3. Visit processors.
4. Talk to consumers where possible.
5. Talk to milk producers and the New Brunswick Milk Marketing Board.
6. Talk to other dairy industry people in Eastern Canada (Ontario, Quebec, Nova Scotia and P.E.I.).
7. Visit other Eastern Canadian Provinces' retailers (Ontario, Quebec, Nova Scotia and P.E.I.).
8. Gather and study statistical diary figures.
9. Gather and study previous dairy reports done on the industry.
10. Gather as much information as possible about retail prices and production from other areas of Canada, where possible (Milk Supply Management).

The limitation of time to get the report done, and the time of year (summer), means some of the guidelines were not fully accomplished.

This report is done by myself, and is my own sincere opinion from the information gathered. At the interviews, I used questions on the following topics:

1. Consumer Price - is it higher for milk in New Brunswick, compared to other Provinces?
2. The large price spread from the farm to the consumer (good - yes or no).

3. Retail price of milk in New Brunswick (regional differences). (Why?)
4. Price increase - impact on sales. (Serious or not)
5. Percentage of fluid milk and industrial milk produced in New Brunswick as compared to other Provinces.
6. Discount practices and their effect.
7. What can be done to improve the industry?

The co-operation from all those interviewed around the Province and outside the Province was excellent and sincere; and I wish to thank them all for their time and energy put into helping me obtain information on the industry, in such a short time.

I apologize for not visiting everyone in the industry, whether you be a retailer, a consumer, producer or processor; but due to various persons and holidays and my time limitation for the study, it was highly impossible. Overall, however, the dairy industry people wish to see things continue to grow on the upswing, and they wish to continue striving for improvements when and where possible.

PRICES:

Prices were gathered from independent stores in all regions of the Province of New Brunswick; but the figures used for comparisons were from the major chain stores around the Province.

Prices gathered from outside New Brunswick were comparative figures from the major chain stores; for example, Ontario, Nova Scotia and P.E.I. The prices used from the Province of Quebec came from statistical figures supplied by the Quebec Department of Agriculture.

Prices gathered are up-to-date figures, and were collected on the spot in the stores.

Regions	Prices of 1 litre Homo Milk Retail (Average of Stores in Region)
Moncton	$1.12
Newcastle	1.16
Campbellton	1.19
Edmundston	1.15
Grand Falls	1.16
Woodstock	1.12
Fredericton	1.12
St. Stephen	1.15
Saint John	1.12
Sussex	1.16

Average of the Province - $1.145 or $1.15

Prices in the retail outlets have remained steady over a one to two year period, except for the price increase in January, 1988; and this increase was from the processors to the retailers, and the retailers to the consumers of 4¢ per litre.

The price of milk in various size cartons remains steady and constant from region to region, except when the 4 litre plastic jug came on the market. The price of the 4 litre plastic jug is considerably higher per litre by 8¢ per litre, or 30¢ to 35¢ per 4 litre jug.

Milk can be purchased in container sizes in New Brunswick such as 1 litre, 2 litre, 2 litre plastic jugs, 4 litre poly bags, and 4 litre plastic jugs.

Milk can be purchased as homo, 2%, 1% (new), or skimmed milk. The prices of these products are, in descending order, as listed: homo, being the most expensive, 2%, 1% and then skim. Chocolate milk, cream or creamers or whipping cream (various butterfat levels), are dairy products which are also available in our Province.

Milk prices in New Brunswick are fairly similar from region to region. Differences in regions are mainly due to transportation costs. Many reasons can be stated as causes for regional differences. It must be a goal of the dairy industry to have one milk price for all regions of the Province. This item must become a part of any regulation or policy change to be studied.

It must be noted at this time that corner stores or convenience stores, etc. have higher priced milk and are not used in this comparison. The reason for

such higher prices in this type of store is because of their overhead and the small volumes being sold in those stores. Consumers expect to pay more for most products that they purchase at this type of store or outlet.

Again, the average price of homo 1 litre milk in New Brunswick is $1.145, or $1.15.

Average Price of 1 Litre of Homo Milk by Provinces (Retail)

New Brunswick	$1.15
P.E.I.	1.08
Quebec	1.10
Nova Scotia	1.22
Ontario	1.26

Average Price at Farm Gate (Producer to Processor) of Classes I & II Milk By Provinces

	Per Litre (cents)
New Brunswick	54.65 or 55
P.E.I.	47.50 or 48
Quebec	47.99 or 48
Nova Scotia	49.89 or 50
Ontario	54.01 or 54

There is a difference from Province to Province of the payout of the farm gate price, and it is based on the butterfat differential. Butterfat differential can vary from Province to Province.

The average wholesale price per litre of milk cannot be compared from Province to Province fairly. This is due to a difference in Government regulations as to how milk is distributed and who regulates the price. For this reason, the wholesale comparison has not been used.

Per Litre Cost by Province

Province	Average Price Retail - 1 litre	Average Farm Gate Price - Class I & II	Average Spread from Farm Gate to Consumer
New Brunswick	$1.15	55¢	60¢
P.E.I.	1.08	48¢	60¢
Quebec	1.10	48¢	62¢
Nova Scotia	1.22	50¢	72¢
Ontario	1.26	54¢	72¢

From the figures on average prices of 1 litre homo, average farm gate price for Classes I and II and the average spread, New Brunswick consumers are being used similar, or even better than other provinces of more or similar production.

It must be noted at this time that provinces like Ontario do put on specials in milk in various regions in their stores; and at most times, the specials are on 2% milk. In the Toronto area, Kingston and the Ottawa area, the author has priced specials at various times; and has found the price in the specials to be similar to our regular price to consumers. Some are below, but only for a short period of time. These are used as loss leaders for large stores.

Production in various provinces has a great deal of influence on how the product is sold and the cost of the product sold.

Production by Province (% of Total)
(Average of 1986 & 87 & part of 88)

Province	Fluid	Industrial
New Brunswick	54%	46%
P.E.I.	16%	84%
Quebec	25%	75%
Nova Scotia	62%	38%
Ontario	41%	59%

It is noted that some provinces have higher or lower fluid milk sales than industrial. The larger provinces, Ontario and Quebec, have larger industrial milk production than fluid sales (not dollar value). The population is larger; and, therefore, their fluid milk sales are similar in dollar values or in returns as compared to the other provinces of New Brunswick, P.E.I. and Nova Scotia. New Brunswick and Nova Scotia have higher fluid milk sales than industrial, and this is mainly because these provinces, over the years, have not had the development in the industrial market as strong as Quebec and Ontario have. Their increases of industrial milk production have come about through the management of industrial milk in Canada by the market share quota system. Prince Edward Island is an exception. Its fluid production is considerably less than the industrial. Prince Edward Island's economy is agriculturally based, and their markets are geared strongly at the industrial sector outside that province. The industrial and fluid milk sales in that province are considerably lower due to population, whether agricultural or non agricultural. In taking

into consideration the sizes of each province, the market they supply, and going back over the years of the history of the industrial milk business, the figures are relative and are fairly similar with every province, after all factors are taken into consideration.

PRICE INCREASES:

Increase price of milk is the total responsibility of the New Brunswick Milk Marketing Board, the processors and the retailers.

The New Brunswick Milk Marketing Board controls the increase of milk prices that the producers receive. The processors control the wholesale price to the retailer, and the retailer controls the price to the consumer - that simplifies price from the farm gate (processor) to the consumer.

The New Brunswick Government, at one time, under the Dairy Products Commission, controlled prices of milk at various stages. It also required the producers and the processors to qualify any increases in milk price. This regulation was given to the New Brunswick Milk Marketing Board and the processors after the industry felt that they wanted their own controls.

The New Brunswick Milk Marketing Board determines their price by following a cost of production study. This study will indicate an increase or decrease in the production cost by the producer. This analysis project is fair for the consumer in New Brunswick, but is probably questionable whether the producers have an equal fairness. This process is the total responsibility of the producers and the New Brunswick Milk Marketing Board. This cost of production study determines the farm gate price.

At this time, the cost of inputs to the producer are increasing; and an increase in the farm gate price is warranted, as the last farm gate price increase came in 1986.

When milk prices are increased at the farm gate and complaints are lodged, the Farm Products Marketing Commission Appeals Tribunal comes into effect, and an investigation takes place to okay or rebuke the complaints.

The New Brunswick Milk Marketing Board usually announces its price increase one month in advance.

The processors are responsible for wholesale price increases and this can be done without regulatory controls. The processors express that they have a more difficult time in trying to establish a cost of production study, and do not use one fully at this time.

Retailers pass all increases to them on to the consumers. This process is the same with any product that they sell in their establishments, unless sold as loss leaders.

Milk price increases affect sales of milk, but the last increase shows no decrease in sales prior to the increase, but a decrease in sales followed one month after the actual increase.

The last milk price increase was 4¢ per litre to the retailer and the consumer on January 1, 1988. The following figures will indicate the affect it had on sales. In order to show the affect on sales, it also must be established what the total production was for the same months.

Production (In Litres)

December 1986 - 10,239,539

December 1987 - 10,219,512 (a decrease from 1986 of -.20%)

January 1987 - 10,563,971

January 1988 - 10,735,280 (an increase from 1987 of 1.62%)

February 1987 - 9,662,677

February 1988 - 10,384,674 (an increase over 1987 of 7.47%)

Sales (In Litres)

December 1986 - 6,094,760

December 1987 - 6,201,030 (an increase from 1986 of 1.74%)

January 1987 - 6,086,849

January 1988 - 5,841,913 (a decrease from 1987 of -4.02%)

February 1987 - 5,527,849

February 1988 - 5,779,662 (an increase over 1987 of 4.56%)

The sales of milk decreased the month following the actual price increase; but regained and increased in sales in the second month after the actual price increase.

Figures show that production increased; and as well, the sales increased following the price increase actually taking place. The announcement does show that sales increased prior to the actual increase taking effect.

Sales decreased more effectively during the holiday months of July and August than during the actual month that price increases are in effect.

Note must be taken of the increase of productions in milk for the months of January, 1988 and February, 1988. Thus milk sales continued to increase along with volume of production.

VIEWPOINTS:

Retailers feel they need more profit level in the sale of milk; thus the discount practice in New Brunswick has become stronger, and has become part of the retailers' profit margin.

Processors feel that they need an increase to keep up. The costs are increasing in advertisements, discounting, production and delivery (from the processor to the retailer). They wish for a control on discounting, price control and on equipment supplied by the dairies to retailers.

Consumers wish all products were less. The feeling of the consumer is that the processor and the retailer are causing the high milk costs. The lack of communication from the farm gate to the consumer causes the misunderstanding of the actual cost of milk. Producers and consumers sometimes are making quotations, showing a misunderstanding of the total cost of milk production. There needs to be more understanding that the New Brunswick dairy industry is providing milk at a price better than, or equal to, most other provinces in Canada. Thus, it shows that some form of protection must be put in place to keep the dairy industry in this province providing the same services to the consumer for the consumer's sake.

DISCOUNTING PRACTICES:

Discounting practices are being carried out in New Brunswick. It has become a part of the competition between processors; and involves rebates, equipment and frozen foods.

Discounting practices are helping the retailer. It increases the profitability of milk sales for retailers.

Discounting practices was studied by the Farm Products Marketing Commission, and received its report from Touche Ross in February, 1987.

I did not get involved in the accounting process as to what the discounting practices actually amount to; but it has become a real concern of the processors of this province.

Discounting practices in the dairy industry of New Brunswick cannot be removed quickly, but controls of discounting practices must be established. The establishment of control regulations for discount practices must involve government, processors, retailers and consumers.

SUMMARY:

Milk prices previously and today in New Brunswick are better than or as good as any province of Canada.

In the Province of New Brunswick, there are differences in milk prices, but by using a fair comparison of the sales outlets, the price of milk is not significantly different between regions of this province. Outlets such as convenience stores and corner stores and rural area stores are high, and this is due to the low volume of sales that these stores have. In outlets such as our chain stores, the volume of sales is high and consequently the prices are lower to the consumer.

In dealing with price increases, when the announcement is made that a price is coming, this sometimes causes an increase in the sales of milk. When the actual price increase comes, this causes a decrease of sales of milk the month following. In studying the New Brunswick dairy figures, it is shown that the second month after the actual price increase, the sales increase substantially and make up the loss of sales.

The average spread of price (farm gate to the consumer) shows that New Brunswick is lower than the other Eastern Canadian Provinces (Ontario, Quebec and Nova Scotia); and at the present time, we are the same as P.E.I. Even after the new price increase of October 1, 1988, the average spread in New Brunswick will be 62¢ to 63¢, this depends on what the consumer price goes to. This is still a very good comparison with the other provinces.

Fluid milk sales in New Brunswick are very important at 54% of the total production, and it is stronger than the other Eastern Canadian Provinces.

All persons in the dairy industry want the industry to be strong and to remain strong, and they wish for regulations to make it such.

Discounting practices are still here in the Province of New Brunswick, and the dollar amounts are increasing. The practices must be brought under control by all agencies involved (Government, processors, retailers and consumers).

The Farm Products Marketing Commission must become immediately active and fully operative, as there are regulations that must be looked at to help improve the dairy and the agricultural industry in the Province of New Brunswick.

The price spread (farm gate - consumer) is comparable to other provinces of Canada and part of the U.S.A. (Study of Costs and Profitability of Fluid Milk in Retail Stores. Four New York Markets and Northern New Jersey. By Richard D. Alpin and Gene A. Gorman).

The price structure is good, fair and strong, and must be maintained at these levels. The price structure is fair for the producer and the processor.

The proper regulation changes will have a leveling effect on profitability for all, as well as a benefit for the retailer and the consumer.

RECOMMENDATIONS:

The research for the Milk Price Practices Review finds the farm gate - consumer price to be equitable and fair. The study shows price spread breakdown of 48% for producer - 52% for processor and retailer. These percentages must be kept in line in order to keep a live and viable dairy industry in New Brunswick.

The immediate price increase for milk announced is justified, and is a logical request by the producers of New Brunswick.

Recommendations:

1. The New Brunswick Government, producers and processors, must look at the future direction of the New Brunswick dairy industry (processing, production and population). Some questions to be considered:
   (a) Population - (Number of consumers)
   (b) Production - (Total Amount)
   (c) Processors - (Number needed and where)
   (d) Maritime dairy industry (Joining of milk sheds - where and when, feasible or possible)

   The future is encouraging, and must have proper and logical direction.

2. The New Brunswick Government, through its regulatory body, initiate a committee to examine and recommend regulations related to pricing in the dairy industry. This committee must study controls-regulations of minimum price or wholesale price, discounting (allowable amounts of discounts and types), and self-policing of policy.

   Participants of this study may share the cost, and can have representation from all phases of the industry, with strong emphasis on the processor sector.

3. The New Brunswick Government, through its regulatory body and the processors, immediately establish a wholesale price of milk on which discounts are to be paid. The stoppage of all increases in discounts is recommended until the study of discounting regulations and controls is completed.

4. The New Brunswick Government, through its regulatory body and the processors, establish a cost of production study (business analysis) on processing in New Brunswick; or establish a formula on which price increases must be based.

5. The New Brunswick Government, through its regulatory body and the producers of New Brunswick, review the Dairy Business Analysis Project (cost of production study). This review should assure the producers of their equality and fairness in establishing the producer price (farm gate).

6. The New Brunswick producers and processors should not become involved in "special price for milk" until this practice is studied further by them. This practice could be costly to the New Brunswick dairy industry due to our processing and population geographical locations.

ÉTUDE DES MÉTHODES DE FIXATION DES PRIX DU LAIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

PAR

GRANT W. COLPITTS

Septembre 1988

ÉTUDE DES MÉTHODES DE FIXATION DES PRIX DU LAIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

Page numéro

LETTRE AU MINISTRE..... 1

OBJECTIF ET MANDAT..... 2

INTRODUCTION..... 3

PRIX..... 5

AUGMENTATIONS DES PRIX..... 11

POINTS DE VUE..... 15

VENTE AU RABAIS..... 16

SOMMAIRE..... 17

RECOMMANDATIONS..... 19

Présentée en septembre 1988

Par : Grant W. Colpitts,
BSc Agronomie - Agronome

Septembre 1988

L'honorable Alan Graham
Ministre de l'Agriculture
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Objet : Étude des méthodes de fixation des prix du lait au Nouveau-Brunswick instituée en juin 1988

Monsieur le Ministre,

Je profite de cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Ministre, de m'avoir permis de rendre à nouveau visite à l'industrie laitière et de procéder à un examen des méthodes de fixation des prix qui ont cours actuellement.

La présente étude, en raison de ses limites, ne constitue pas un rapport statistique mais reflète les renseignements que j'ai réunis à partir de données et d'études sur l'industrie laitière, d'informations recueillies auprès des transformateurs, des producteurs et de leurs organismes, des grossistes, des détaillants et des consommateurs du Nouveau-Brunswick ainsi que de source d'autres provinces de l'Est du Canada. Mon rapport traite en particulier des méthodes de fixation des prix depuis la ferme jusqu'au consommateur.

L'accueil qui m'a été réservé pendant cette étude a été excellent et je veux féliciter les intervenants de l'industrie laitière pour leur appui, pour les renseignements qu'ils m'ont fournis et pour la franchise dont ils ont fait preuve à mon égard.

Permettez-moi encore de vous remercier de m'avoir donné l'occasion d'effectuer cette étude pour vous; espérons que ce rapport recevra toute l'attention qu'il mérite de la part de votre ministère et du gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GRANT W. COLPITTS

ÉTUDE DES MÉTHODES DE FIXATION DES PRIX DU LAIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

OBJECTIF :

Mener une étude des méthodes de fixation des prix du lait au Nouveau-Brunswick en tenant compte des diverses régions afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le système. Cette étude comporte une comparaison avec cinq autres provinces de l'Est du Canada.

MANDAT :

1. Examiner les prix au détail des diverses catégories de lait de consommation au cours d'une période de un à deux ans. Cette analyse comprendra un examen comparatif des prix entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve.
2. Examiner les prix au détail dans la province par région au cours de la même période afin de déterminer l'écart entre les régions et les raisons de cet écart.
3. Déterminer les répercussions de l'augmentation des prix du lait de consommation en 1988 en fonction des niveaux de consommation avant et après l'augmentation des prix.
4. Effectuer des analyses comparatives des écarts de prix, par exemple, le prix à la ferme, le prix de gros et le prix à la consommation entre le Nouveau-Brunswick et cinq autres provinces de l'Est canadien.
5. Déterminer le pourcentage de ventes de lait de consommation et de lait industriel dans chacune des cinq provinces.
6. Obtenir les points de vue de groupes représentatifs des consommateurs, des exploitants de laiteries, de détaillants ainsi que les points de vue de l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick sur la question de la fixation des prix.
7. Déterminer l'étendue et la nature des soi-disant "pratiques de vente au rabais" qui prévalent au Nouveau-Brunswick.

INTRODUCTION :

Dès l'institution de cette étude en juin 1988, je me suis fixé certaines lignes directrices.

Lignes directrices :

1. Visiter les points de vente au détail au Nouveau-Brunswick afin d'obtenir les prix du lait vendu au détail.
2. Rencontrer certains détaillants de magasins locaux de la province du Nouveau-Brunswick.
3. Visiter les transformateurs.
4. Rencontrer les consommateurs quand cela était possible.
5. Rencontrer les producteurs de lait et l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick.
6. Rencontrer les autres intervenants de l'industrie laitière dans l'Est du Canada (Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard).
7. Rencontrer d'autres détaillants des provinces de l'Est du Canada (Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard).
8. Recueillir et analyser les données statistiques sur l'industrie laitière.
9. Recueillir et analyser les anciens rapports ayant trait à l'industrie laitière.
10. Recueillir autant de renseignements que possible sur les prix au détail et la production dans d'autres régions du Canada (gestion des approvisionnements de lait).

En raison du court délai imparti pour terminer le rapport et du moment de l'année (été), force nous est de constater que certaines lignes directrices n'ont pu être suivies pleinement.

Le présent rapport a été rédigé par moi-même et reflète mon opinion sincère d'après les renseignements que j'ai recueillis. Au cours des entrevues, j'ai posé des questions sur les sujets suivants :

1. Prix à la consommation - est-il plus élevé au Nouveau-Brunswick que dans d'autres provinces?
2. L'écart important entre les prix depuis la ferme jusqu'au consommateur (cela est-il bon - oui ou non).
3. Le prix au détail du lait au Nouveau-Brunswick (différences régionales). (Pourquoi?)
4. Augmentation des prix - répercussions sur les ventes. (Importantes ou non)
5. Pourcentage de la production du lait de consommation et du lait industriel comparé entre le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces.
6. Pratiques de vente au rabais et leurs répercussions.
7. Que peut-on faire pour améliorer l'industrie?

La collaboration obtenue de toutes les personnes interviewées dans la province et à l'extérieur a été excellente et empressée; je veux remercier tous les intervenants de leur temps et de leurs efforts qui m'ont aidé à obtenir les renseignements nécessaires sur l'industrie dans un si court délai.

Je suis désolé de n'avoir pu rendre visite à chaque intervenant de l'industrie, qu'il s'agisse d'un détaillant, d'un consommateur, d'un producteur ou d'un transformateur; mais en raison de certains impératifs (personnes, congés, délai court de l'étude), cela était vraiment impossible. Dans l'ensemble, cependant, les gens de l'industrie laitière veulent que les progrès se poursuivent et que l'on apporte des améliorations qui s'imposent.

PRIX :

On a recueilli des prix auprès de magasins indépendants dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick; toutefois, les chiffres utilisés dans les comparaisons provenaient des grands magasins de la province.

Les prix recueillis à l'extérieur du Nouveau-Brunswick étaient des chiffres comparatifs provenant des grands magasins, par exemple, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les prix provenant de la province de Québec ont été recueillis à même des données statistiques fournies par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Les prix constituent des données à jour et ont été recueillis sur place dans les magasins.

Régions	Prix au détail d'un litre de lait homogénéisé (Moyenne pour les magasins de la région)
Moncton	1,12 $
Newcastle	1,16
Campbellton	1,19
Edmundston	1,15
Grand-Sault	1,16
Woodstock	1,12
Fredericton	1,12
St. Stephen	1,15
Saint-Jean	1,12
Sussex	1,16

Moyenne pour la province - 1,145 $ ou 1,15 $

Les prix dans les points de vente au détail sont demeurés stables pendant une période de un à deux ans sauf pour l'augmentation de janvier 1988; et cette augmentation de 4 ¢ le litre provenait des transformateurs aux détaillants qui l'ont refilé aux consommateurs.

Le prix du lait vendu dans des contenants de diverses tailles demeure constant d'une région à l'autre sauf au moment de l'entrée sur le marché du pot de plastique de 4 litres. Le prix de ce contenant de 4 litres est considérablement plus élevé par litre, c'est-à-dire de 8 ¢ de plus le litre ou de 33 à 35 cents par pot de 4 litres.

On peut acheter du lait au Nouveau-Brunswick en contenants variant de 1 litre, 2 litres, en pots de plastique de 2 litres, en sacs de polyéthylène de 4 litres et en pots de plastique de 4 litres.

On peut acheter du lait homogénéisé, 2 %, 1 % (nouveau) ou écrémé. Les prix de ces produits par ordre décroissant sont comme suit : le lait homogénéisé, qui coûte le plus cher, le lait 2 %, le lait 1 % et ensuite le lait écrémé. Le lait au chocolat, la crème, les crémiers ou la crème à fouetter (diverses teneurs en matières grasses) sont des produits laitiers disponibles dans la province également.

Les prix du lait au Nouveau-Brunswick sont relativement semblables d'une région à une autre. Les différences entre les régions sont attribuables principalement aux coûts de transport. On peut invoquer de nombreuses raisons pour ces différences régionales. L'industrie laitière doit viser à atteindre un seul prix pour toutes les régions de la province. Cette considération doit faire partie intégrante de tout projet de modification de règlements ou de politiques.

Il faut noter à ce moment-ci que les magasins du coin ou les dépanneurs, etc. exigent des prix plus élevés pour le lait et sont exempts de cette comparaison. De tels prix élevés dans ce genre de magasin sont attribuables aux frais généraux et aux faibles volumes des ventes. Les consommateurs s'attendent à payer davantage pour la plupart des produits achetés dans ce type de magasin.

Le prix moyen d'un litre de lait homogénéisé au Nouveau-Brunswick est de 1,145 $ ou 1,15 $.

Prix moyen d'un litre de lait homogénéisé par province (détail)

Nouveau-Brunswick	1,15 $
Î.-P.-É.	1,08
Québec	1,10
Nouvelle-Écosse	1,22
Ontario	1,26

Prix moyen à la ferme (du producteur au transformateur)
des catégories I et II de lait
par province

	Par litre (cents)
Nouveau-Brunswick	54,65 ou 55
Î.-P.-É.	47,50 ou 48
Québec	47,99 ou 48
Nouvelle-Écosse	49,89 ou 50
Ontario	54,01 ou 54

On note une différence d'une province à une autre dans les prix versés à la ferme et cela repose sur la différence dans la teneur en matière grasse, différence qui peut varier d'une province à une autre.

Le prix de gros moyen par litre de lait ne peut se comparer d'une province à une autre de façon équitable. Cela est attribuable à une différence dans les règlements gouvernementaux visant le mode de distribution du lait et source de réglementation des prix. Pour cette raison, la comparaison des prix de gros n'a pas été utilisée.

Coût par litre par province

Province	Prix moyen Détail - 1 litre	Prix moyen à la ferme Catégorie I et II	Écart moyen du prix de la ferme au consommateur
Nouveau Brunswick	1,15 $	55 ¢	60 ¢
Î.-P.-É.	1,08	48 ¢	60 ¢
Québec	1,10	48 ¢	62 ¢
Nouvelle Écosse	1,22	50 ¢	72 ¢
Ontario	1,26	54 ¢	72 ¢

D'après les chiffres sur les prix moyens d'un litre de lait homogénéisé, sur le prix moyen à la ferme pour les catégories I et II et sur l'écart moyen, les consommateurs du Nouveau-Brunswick s'en tirent de façon comparable ou même meilleure à ceux des autres provinces de production laitière supérieure ou semblable.

Il faut noter que des provinces comme l'Ontario ont des spéciaux sur les prix du lait en magasin dans diverses régions et la plupart du temps, ces spéciaux visent le lait 2 %. Dans les régions de Toronto, de Kingston et d'Ottawa, l'auteur a constaté des spéciaux à divers moments; il a constaté également que les spéciaux était semblables à nos prix réguliers à la consommation. Certains prix sont inférieurs aux nôtres mais seulement pour une courte période. Il s'agit d'articles vendus à perte dans les grands magasins.

La production des diverses provinces influe grandement sur la méthode de vente du produit et sur le coût du produit vendu.

Production par province (pourcentage du total)

(Moyenne de 1986 et 1987 et une partie de 1988)

Province	Lait de consommation	Lait industriel
Nouveau-Brunswick	54 %	46 %
Î.-P.-É.	16 %	84 %
Québec	25 %	75 %
Nouvelle-Écosse	62 %	38 %
Ontario	41 %	59 %

On note que certaines provinces ont des ventes de lait de consommation supérieures ou inférieures à celles du lait industriel. Les plus grandes provinces, par exemple, l'Ontario et le Québec, ont une production de lait industriel plus élevée que leurs ventes de lait de consommation (cela n'équivalant pas à la valeur en dollar). La population est plus nombreuse et par conséquent, les ventes de lait de consommation se comparent en valeur monétaire ou en rendements à celles d'autres provinces, soit le Nouveau Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont des ventes de lait de consommation plus élevées que celles de lait industriel et cela est principalement dû au fait que ces provinces, au cours des années, n'ont pas joui d'un développement industriel aussi fort qu'au Québec et en Ontario. Leurs augmentations de la production de lait industriel est attribuable à la gestion du lait industriel au Canada par l'entremise du système de contingentement. L'Île-du-Prince Édouard fait exception. Sa production de lait de consommation est

considérablement inférieure à sa production de lait industriel. L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard est essentiellement basée sur l'agriculture et les marchés sont orientés largement vers le secteur industriel à l'extérieur de la province. Les ventes de lait industriel et de lait de consommation dans cette province sont considérablement moins élevées en raison de la population, qu'elle soit agricole ou non. En tenant compte de l'importance de chaque province, du marché qu'elle dessert, et en effectuant un retour en arrière sur l'histoire du commerce du lait industriel, il convient de noter que les données sont relatives et passablement semblables dans chaque province, une fois tous les facteurs pris en considération.

AUGMENTATIONS DES PRIX :

L'augmentation des prix du lait revient entièrement à l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick, aux transformateurs et aux détaillants.

L'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick contrôle l'augmentation des prix du lait que reçoivent les producteurs. Les transformateurs contrôlent le prix de gros des détaillants et les détaillants, le prix à la consommation - cela simplifie le système de fixation des prix depuis la ferme (transformateur) jusqu'au consommateur.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à un moment donné, par le biais de la Commission des produits laitiers, contrôlait les prix du lait aux diverses étapes de l'activité laitière. Il exigeait également des producteurs et des transformateurs de justifier toute augmentation du prix du lait. Cette réglementation a été dévolue à l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick et aux transformateurs après que les intervenants de l'industrie aient décidé d'établir leurs propres contrôles.

L'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick détermine les prix à la suite d'une étude des coûts de production. Cette étude indiquera s'il y a augmentation ou diminution de ces coûts. Une telle analyse est équitable pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick mais on doute qu'il en soit de même pour les producteurs. Ce processus relève entièrement des producteurs et de l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick. Cette étude du coût de production détermine le prix à la ferme.

À l'heure actuelle, les coûts de production augmentent et une augmentation du prix à la ferme est justifiée puisque la dernière augmentation est survenue en 1986.

Quand le prix du lait à la ferme augmente et qu'il y a des plaintes, le Tribunal d'appel de la Commission de commercialisation des produits de ferme entre en action et il y a enquête pour voir s'il faut accepter ou rejeter ces plaintes.

L'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick annonce ordinairement les augmentations de prix un mois d'avance.

Les transformateurs ont la responsabilité des augmentations du prix de gros et cela peut être effectué sans réglementation. Les transformateurs soulignent qu'ils ont de plus en plus de difficultés à établir une étude des coûts de production et qu'ils n'en utilisent pas une pleinement à l'heure actuelle.

Les détaillants refilent toutes les augmentations de prix aux consommateurs. Il en va de même pour tout produit qu'ils vendent dans leurs établissements à moins qu'il s'agisse de produits vendus à perte.

Les augmentations du prix du lait influent sur les ventes, toutefois, la dernière augmentation indique qu'il n'y a pas eu de diminution dans les ventes de lait avant l'augmentation mais une diminution des ventes un mois après que l'augmentation soit entrée en vigueur.

La dernière augmentation des prix du lait était de 4 ¢ le litre pour le détaillant et le consommateur au 1er janvier 1988.

Les chiffres suivants indiquent les répercussions de cette augmentation sur les ventes. Afin de démontrer cet impact, il faut également établir quelle était la production totale pour les mêmes mois.

Production (en litres)

Décembre 1986 - 10 239 539

Décembre 1987 - 10 219 512 (une diminution sur 1986 de 0,20 %)

Janvier 1987 - 10 563 971

Janvier 1988 - 10 735 280 (une augmentation sur 1987 de 1,62 %)

Février 1987 - 9 662 677

Février 1988 - 10 384 674 (une augmentation sur 1987 de 7,47 %)

Ventes (en litres)

Décembre 1986 - 6 094 760

Décembre 1987 - 6 201 030 (une augmentation sur 1986 de 1,74 %)

Janvier 1987 - 6 086 849

Janvier 1988 - 5 841 913 (une diminution sur 1987 de 4,02 %)

Février 1987 - 5 527 849

Février 1988 - 5 779 662 (une augmentation sur 1987 de 4,56 %)

Les ventes de lait ont diminué pendant le mois qui a suivi l'augmentation réelle du prix; mais elles ont repris et augmenté dans le deuxième mois suivant cette augmentation.

Les chiffres indiquent un accroissement de la production et, de plus, les ventes ont repris à la hausse après l'augmentation. L'information indique effectivement que les ventes ont augmenté avant l'entrée en vigueur de l'augmentation.

La diminution des ventes a été plus marquée pendant les mois de vacances de juillet et août que pendant le mois de l'augmentation.

Il faut noter l'augmentation de la production de lait pour les mois de janvier 1988 et février 1988. Ainsi les ventes de lait ont continué d'augmenter parallèlement au volume de production.

POINTS DE VUE :

Les détaillants estiment qu'ils ont besoin d'une marge de profit plus grande pour les ventes de lait; ainsi la pratique de vente au rabais au Nouveau-Brunswick s'est popularisée et est devenue partie intégrante de la marge de profit des détaillants.

Les transformateurs estiment qu'ils ont besoin d'une augmentation pour rester en activité. Les coûts de la publicité, des méthodes de vente au rabais, de la production et du transport (depuis le transformateur au détaillant) augmentent. Ils veulent un contrôle sur les ventes au rabais, sur les prix et sur le matériel fourni par les laiteries aux détaillants.

Les consommateurs aimeraient que tous les produits coûtent moins cher. À leur avis, ce sont les transformateurs et les détaillants qui sont responsables des prix élevés du lait. Le manque de communication depuis la ferme jusqu'au consommateur est à la base de ce malentendu touchant le coût véritable du lait. Les producteurs et les consommateurs avancent souvent des chiffres qui indiquent une incompréhension des mécanismes de fixation du coût total de la production du lait. Il faut comprendre davantage que l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick offre du lait à un prix meilleur ou au moins égal à celui qui a cours dans d'autres provinces canadiennes. Ainsi cela démontre la nécessité d'une certaine forme de protection pour que l'industrie laitière de la province puisse fournir les mêmes services aux consommateurs dans leur propre intérêt.

VENTE AU RABAIS :

Les pratiques de vente au rabais ont toujours cours au Nouveau-Brunswick. Elle sont un élément de la concurrence entre les transformateurs et influent sur les soldes, le matériel et les aliments congelés.

Les pratiques de vente au rabais aident le détaillant. Elles augmentent la profitabilité de ses ventes de lait.

Les pratiques de vente au rabais ont été étudiées par la Commission de commercialisation des produits de ferme et le rapport a été reçu de Touche Ross en février 1987.

Je ne me suis pas attardé aux méthodes de comptabilité pour déterminer le coût réel des pratiques de vente au rabais mais je sais que cela préoccupe vivement les transformateurs de la province.

Les pratiques de vente au rabais de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick ne peuvent disparaître du jour au lendemain, ainsi il faut établir des méthodes de contrôle de telles pratiques. L'adoption d'une réglementation de la vente au rabais doit tenir compte de l'intervention du gouvernement, des transformateurs, des détaillants et des consommateurs.

SOMMAIRE :

Les prix du lait d'hier et d'aujourd'hui au Nouveau-Brunswick sont aussi bon ou parfois meilleurs que ceux de n'importe quelle province canadienne.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, on note des différences dans le prix du lait; toutefois, à la faveur d'une comparaison équitable des points de vente, on peut constater que le prix du lait n'est pas différent, de façon significative, d'une région de la province à une autre. Les points de vente tels que les dépanneurs et les magasins du coin ainsi que les magasins des régions rurales exigent un prix élevé et cela est attribuable au faible volume des ventes de ces magasins. Dans les points de vente comme les grands magasins, le volume des ventes est élevé et par conséquent les prix sont plus bas pour les consommateurs.

En ce qui a trait aux augmentations des prix, notons qu'à l'annonce d'une augmentation de prix, il y a parfois un accroissement dans les ventes de lait. Lorsque l'augmentation entre en vigueur, il y a une diminution des ventes de lait pour le mois suivant. En examinant les chiffres de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick, on note que pendant le deuxième mois suivant l'augmentation, les ventes sont considérablement à la hausse et reprennent le terrain perdu.

On constate que l'écart moyen dans le prix du lait (depuis la ferme jusqu'au consommateur) au Nouveau-Brunswick est inférieur à celui des autres provinces de l'Est du Canada (Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse); à l'heure actuelle l'écart est le même que celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Même après la nouvelle augmentation des prix du 1er octobre 1988, l'écart moyen au Nouveau-Brunswick sera de 62 ¢ à 63 ¢ et cela dépendra du prix à la consommation. Ce chiffre se compare encore favorablement avec celui des autres provinces.

Les ventes de lait de consommation au Nouveau-Brunswick sont très importantes et représentent 54 % de l'ensemble de la production; ce chiffre est plus élevé que celui des autres provinces de l'Est du Canada.

Tous les intervenants de l'industrie laitière veulent une industrie forte et durable et ils espèrent que les règlements amèneront une telle situation.

Les pratiques de vente au rabais subsistent encore dans la province du Nouveau-Brunswick et les sommes réalisées en dollars augmentent. Ces pratiques doivent être réglementées par tous les organismes visés (le gouvernement, les transformateurs, les détaillants et les consommateurs).

La Commission de commercialisation des produits de ferme doit entrer en action immédiatement et sans détour afin de réviser certains règlements et afin d'améliorer l'industrie laitière et l'agriculture dans la province du Nouveau Brunswick.

L'écart des prix (de la ferme au consommateur) est comparable à celui qui existe dans d'autres provinces du Canada et une partie des États-Unis (étude des coûts et de la profitabilité des ventes du lait de consommation dans les magasins au détail. Quatre marchés de New York et du nord de New Jersey. Par Richard D. Alpin et Gene A. Gorman).

La structure des prix est bonne, équitable et stable et doit être maintenue à ces niveaux. Cette structure est équitable pour le producteur et le transformateur.

Les modifications aux règlements auront un effet stabilisateur sur les profits et représenteront un avantage pour le détaillant et le consommateur.

RECOMMANDATIONS :

Les données recueillies pour l'Étude des méthodes de fixation des prix du lait permettent de constater que le prix depuis la ferme jusqu'au consommateur est juste et équitable. L'étude montre que la répartition de l'écart des prix est de 48 % pour le producteur et de 52 % pour le transformateur et le détaillant. Ces pourcentages doivent être maintenus afin de conserver une industrie laitière dynamique et viable au Nouveau-Brunswick.

L'augmentation immédiate du prix du lait annoncée récemment est justifiée et représente une demande logique de la part des producteurs du Nouveau-Brunswick.

Recommandations :

1. Le gouvernement du Nouveau Brunswick, les producteurs et les transformateurs doivent songer à l'orientation future de l'industrie laitière au Nouveau-Brunswick (transformation, production et population). Voici quelques questions à étudier :
   a) Population - (Nombre de consommateurs)
   b) Production - (Montant total)
   c) Transformateurs - (Nombre requis et secteur)
   d) Industrie laitière des Maritimes (Mise en commun des hangars à lait - où et quand cela est-il possible)

   L'avenir est prometteur et doit être préparé convenablement et logiquement.

2. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de son organisme de réglementation, a institué un comité d'examen des règlements existants chargé de recommander une réglementation ayant trait à la fixation des prix dans l'industrie laitière. Ce comité doit étudier la réglementation du prix minimum ou du prix de gros, la vente au rabais (sommes pouvant être affectées aux divers types de vente au rabais) ainsi que l'autosurveillance des lignes directrices.
Les participants à cette étude peuvent en partager le coût et peuvent obtenir une représentation de tous les secteurs de l'industrie en insistant particulièrement sur le secteur de la transformation.

3. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de son organisme de réglementation et des transformateurs, doit établir immédiatement un prix de gros à même lequel les rabais seront calculés. L'arrêt de cette pratique est recommandé jusqu'à ce que l'étude sur la réglementation et les contrôles de telles ventes soit terminée.

4. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de son organisme de réglementation et des transformateurs, doit établir une étude du coût de production (analyse commerciale) sur le secteur de la transformation au Nouveau-Brunswick; ou établir une formule de base régissant les augmentations de prix.

5. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de son organisme de réglementation et des producteurs du Nouveau-Brunswick, doit procéder à un examen du projet d'analyse de l'industrie laitière (étude du coût de production). Cette étude devrait assurer aux producteurs une certaine équité dans la fixation du prix du producteur (prix à la ferme).

6. Les producteurs et les transformateurs du Nouveau-Brunswick ne devraient pas s'engager dans des pratiques de "prix spéciaux pour le lait" jusqu'à ce qu'une étude à ce sujet soit effectuée par eux. Cette pratique pourrait être coûteuse à l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick en raison des endroits où sont installées les installations de transformation et en raison de la répartition géographique de notre population.